

Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie

AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS PRÉLIMINAIRE VM-CCU 2002-C-15

Item : 5.1
Dossier no : S010545096
Objet : MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'URBANISME (ZONAGE)
Endroit : Emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque Est et les rues Amherst, De La Gauchetière Est et Saint-Timothée

Présentation du dossier : monsieur Louis Brunet, conseiller en aménagement

Interventions du requérant : aucune

Description du projet : projet de développement résidentiel de 4 à 8 étages, comportant 208 unités de logement, dérogeant à la hauteur maximale de 3 étages ainsi qu'à la densité maximale prescrite (3,9 versus 3).

Enjeux particuliers : projet supérieur à 25 000 m².

Conformité au plan : conforme aux orientations et aux affectations préconisées mais non conforme à la densité maximale préconisée.

Opinion du service : le service est plutôt favorable à l'orientation générale du projet mais avec quelques réserves.

Recommandation :

CONSIDÉRANT : que les principaux paramètres de ce projet apparaissent plutôt compatibles avec le milieu environnant; et

CONSIDÉRANT : que certains éléments apparaissent cependant encore imprécis et méritent d'être examinés de plus près avant de pouvoir formuler un avis définitif.

LE COMITÉ DONNE UN AVIS PRÉLIMINAIRE PLUTÔT FAVORABLE À CE PROJET MAIS SOUHAITERAIT QUE LE SERVICE PRIVILÉGIE LES ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES SUIVANTES :

- 1. ENVISAGER UN CERTAIN RETRAIT DES BÂTIMENTS DONNANT SUR LA RUE SAINT-TIMOTHÉE, DE MANIÈRE À MIEUX S'INTÉGRER AU CARRÉ BÂTI LUI FAISANT FACE;**
- 2. FAVORISER CERTAINS LIENS DIRECTS AVEC LA RUE, NOTAMMENT EN ENVISAGEANT AU NIVEAU DU REZ-DE-CHAUSSÉE, DES ACTIVITÉS COMMERCIALES OU DE BUREAUX, LE LONG DU BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE EST ET DE LA RUE AMHERST, COMPTE TENU DES VOCATIONS RESPECTIVES ET FUTURES DE CES DEUX ARTÈRES IMPORTANTES.**

Président

Secrétaire

Robert Laramée

Martin Gaulin-Gendreau

Formulée le 21 mars 2002